

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 70 (1944)
Heft: 13

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIVERS

Plan d'aménagement national.

Nos lecteurs trouveront au n° 1 du périodique Plan, revue suisse d'urbanisme, des précisions intéressantes sur l'organisation des travaux de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national ; M. E. Virieux y définit comme suit la tâche des « commissions régionales »¹ de cette association :

On se propose de constituer pour la Suisse un plan national d'aménagement. Ce plan doit s'étendre à l'ensemble du pays. Il fera abstraction des limites communales et des frontières cantonales.

Pour contribuer à cet immense travail et le mener à bonne fin, des commissions régionales ont été prévues. Elles auront à étudier préalablement les problèmes d'urbanisme et d'aménagement tels qu'ils se présentent dans les diverses parties du pays.

Cette organisation consacre d'ailleurs un état de fait ; car plusieurs de ces commissions travaillent déjà depuis longtemps. Elles doivent leur existence à quelques spécialistes qui ont mis sur pied des avant-projets assez étendus.

Le centre primitif, le point de départ de leurs études, fut en général un lieu de peuplement dense : Zurich ou Bâle et leurs abords, ou bien une contrée comme les rives du Léman.

Mais de cette origine, de cette première zone, l'activité des commissions régionales n'a pas tardé à rayonner bien au delà. Car ce rayonnement doit parfois atteindre aux limites extrêmes du pays, pour que tel ou tel objet puissé être saisi dans son ensemble.

Ainsi pour fixer les lignes principales de circulation dans leurs régions respectives, les commissions qui se réunissent à Zurich, à Berne et à Lausanne, seront obligées d'étudier le grand axe routier du Rhin au Léman dans sa totalité.

L'ordonnance de la zone des industries qui aujourd'hui déjà s'étend dans la vallée de l'Aar, de Bienne à Brougg, et remonte le long de la Limmat jusqu'à Zurich, réclame aussi une large vue d'ensemble.

La grande voie de circulation nord-sud, élément essentiel dans notre vie économique, emprunte de Bâle à Lugano des parties de pays infiniment diverses à tout point de vue.

On le voit, la plupart des grands problèmes que doit résoudre le plan d'aménagement, échappent par un côté ou par un autre à toute division systématique du pays en régions homogènes.

Cependant, tout travail collectif doit être nettement organisé ; aussi a-t-il bien fallu déterminer une zone d'activité à chacune des commissions régionales. Ces zones ont été constituées par groupements de cantons ou par un seul canton.

¹ Le vendredi 26 mai 1944, les membres de la « Commission régionale de la Suisse occidentale » se sont réunis à Lausanne en assemblée constitutive ; ils ont approuvé les statuts de la commission et ont nommé les membres du « comité régional ». Ce dernier sera composé de : M. E. Virieux, architecte de l'Etat, à Lausanne, qui fut élu président, de MM. C. Oyex, ingénieur, d'Okolsky, architecte, A. Stucky, professeur, Sillig, avocat et Pilet, architecte du plan d'extension de la ville de Lausanne, en ce qui concerne le canton de Vaud ; de MM. Bodmer, chef du service de l'urbanisme à Genève, Braillard, Hæchel et Gampert, architectes, pour le canton de Genève ; de MM. L. DuPasquier, conseiller d'Etat, Decker et Jeannel, architectes, et Ponnaz, ingénieur, pour le canton de Neuchâtel ; de MM. Gicot, ingénieur, et Cuony, pour le canton de Fribourg.

Il peut sembler, à première vue, plus avantageux de préférer les frontières naturelles aux frontières politiques et de s'en tenir aux régions géographiques plutôt qu'aux territoires d'Etats.

Mais l'examen de la question montre assez vite que sur le Plateau suisse les frontières dites naturelles sont assez malaisées à déterminer. D'autre part, pour l'ensemble de la Suisse, les zones géographiques nettement différenciées : Jura, Plateau, Alpes, ne correspondent pas à une division désirable pour entreprendre les études du plan national d'aménagement. Bienne étalé dans la plaine ne saurait par exemple être séparé du Jura qui l'encadre et le domine.

Enfin il faut se souvenir, et on ne saurait trop en l'occurrence insister sur ce point, qu'il n'y aura pas plusieurs plans d'aménagement destinés à être juxtaposés les uns aux autres, mais un seul plan. L'unité de ce plan sera assurée grâce à l'organisation centrale et à son bureau technique.

Il est certain que des études locales sont indispensables partout ; or, nul mieux que les techniciens habitant la région ne peut les entreprendre.

Un travail collectif régional doit donc être organisé ; il ne peut l'être avec fruit sans un étroit contact avec les autorités cantonales ; car, vu l'organisation administrative de notre pays, ces dernières possèdent seules l'abondante documentation cartographique et technique indispensable aux premières études.

Enfin l'essentiel de la législation sur les constructions et l'urbanisme est du domaine des cantons.

C'est bien souvent auprès des gouvernements cantonaux et de leurs Grands Conseils qu'il faudra agir pour obtenir le vote de tel ou tel article de loi.

Toute notre structure sociale est basée sur l'Etat cantonal. Nos sociétés d'ingénieurs et d'architectes, nos groupements économiques sont constitués par canton. On ne conçoit pas que ces associations ayant des bases anciennes et solides soient disloquées par une sorte de superorganisation.

Certains gouvernements admettraient mal d'avoir affaire à deux ou même à trois commissions régionales différentes. Plusieurs Etats suisses tiennent encore beaucoup à affirmer leur unité et leur souveraineté, garanties par la Constitution fédérale. Peut-être serait-il maladroit de faire abstraction de sentiments qu'on peut juger désuets, mais qui s'expliquent chez des minorités linguistiques ou religieuses.

Imagine-t-on le canton des Grisons recevant des avis d'une commission de langue italienne, siégeant à Lugano, pour la vallée de Mesocco ; or, au seul point de vue géographique cette vallée est incontestablement rattachée au Tessin.

D'ailleurs plusieurs gouvernements cantonaux se sont nettement prononcés à ce sujet. Il serait imprudent de n'en pas tenir compte au moment où seule une entière et franche collaboration des autorités cantonales peut garantir le plein succès du plan d'aménagement national.

N'oublions pas d'ailleurs que les limites proposées ne sont pas intangibles. Si, par exemple, on désire à Soleure diviser le canton pour le rattacher à deux régions différentes, nous ne pensons pas que les organisateurs du plan national opposent le moindre obstacle à cette solution.

Les limites prévues sont simplement de l'ordre administratif, elles ne transparaîtront point dans le plan, grande réalisation technique de notre époque.

2^{me} Congrès des urbanistes suisses.*Genève, 3, 4 et 5 juin 1944.*

Après le succès du premier Congrès des urbanistes, à Neuchâtel, en automne 1942, après la décision prise alors, à l'unanimité des congressistes, de charger le comité du premier Congrès de poursuivre l'action commencée, les milieux techniques avaient appris avec satisfaction la création, à Neuchâtel, d'un comité permanent dont le président était M. Georges Béguin, directeur des Travaux et président de la Ville de Neuchâtel, le promoteur du premier Congrès.

Le deuxième Congrès des urbanistes suisses s'est tenu à Genève, les 3, 4 et 5 juin, sous la présidence de M. M. Brailly, architecte à Genève, président du comité d'organisation. Il a été ouvert, à la Maison des Congrès, par M. G. Béguin. Il réunissait plus de trois cents participants, parmi lesquels une soixantaine de délégués des villes suisses, grandes et petites, de nombreux architectes et ingénieurs, dont un groupe d'architectes italiens et yougoslaves.

L'intérêt des rapports présentés était de nature à animer d'emblée les débats. Comme le *Bulletin technique* se propose de revenir sur tels de ces exposés, il ne saurait être question, dans ces quelques lignes, de tenter de les résumer valablement.

Mentionnons que, le samedi, on entendit tout d'abord un exposé très fouillé de M. E. Reinhard, conseiller national, directeur des Travaux de Berne, sur *l'assainissement des vieilles villes*. L'orateur fit défiler des clichés, dont beaucoup étaient réellement saisissants. Puis M. J. Lachavanne, directeur-conservateur du Registre foncier de Genève, parla du *droit de superficie*. Cet exposé provoqua de très intéressantes remarques de divers orateurs, dont M. H. Bernoulli. Il fit apparaître que la solution des problèmes d'urbanisme doit fréquemment être recherchée moins dans l'étude architectonique que dans l'étude juridique et même économique de ces questions. C'est à la suite de cette discussion que le Congrès exprima le vœu qu'une réglementation du droit de superficie soit établie à bref délai et que le Comité suisse d'urbanisme fasse appel à des juristes pour présenter un rapport sur cette question.

En fin d'après-midi, M. Jacques Béguin, architecte à Neuchâtel, parla, avec sa verve coutumié, de ses *expériences pratiques dans l'élaboration des plans d'aménagement de petites localités*. C'était là le thème général de ce congrès, c'est sur ce sujet également qu'on entendit, le lendemain, M. F. Lodewig, architecte à Bâle. Ce fut l'occasion, pour les assistants, de toucher du doigt les mille problèmes que posent, dans leur variété, nos villages, nos bourgs industriels, nos localités de banlieue.

Cette dernière conférence fut donnée à la Salle des fêtes de Carouge. C'est de *l'histoire de Carouge et de son plan d'ensemble* qu'allait enfin nous parler M. René Schwertz, architecte à Genève. Il commenta avec charme les plans d'aménagement de Carouge dont, avec M. M. Bonnard, il est l'auteur, et c'est sur l'impression charmante que laisse cette ville exquise que se clôturerent, quelques instants plus tard, les travaux du Congrès.

Mentionnons que les congressistes eurent l'occasion de visiter, dans les vestibules mêmes de la Maison des Congrès, une exposition du Service cantonal d'urbanisme de Genève, dont il convient de relever la tenue impeccable, ainsi que diverses expositions de projets primés à de récents concours, en particulier celui de la traversée de Genève, du Stade des Vernets, sans oublier le «Concours de la Captivité».

Une très intéressante exposition d'urbanisme et de peinture avait également été organisée à Carouge à l'occasion du Congrès.

On peut toutefois se demander, aujourd'hui que l'Association suisse pour le plan d'aménagement national est créée et que ses sections régionales ont, à leur tour, pris corps, s'il convient de laisser subsister deux actions qui risquent de se chevaucher. L'expérience de Genève a démontré que, s'il y a lieu de se féliciter de leur belle tenue, il est cependant à souhaiter que les Congrès des urbanistes trouvent leur place au sein même de l'Association pour le plan d'aménagement national. Les contacts personnels que provoquent de telles réunions, les discussions, sur de larges bases, qu'elles font naître, sont un élément essentiel du progrès des idées.

Mais ces contacts sont également nécessaires au Plan d'aménagement national. Aussi souhaitons-nous retrouver, dans le cadre de l'Association suisse, l'esprit charmant et l'atmosphère agréable des Congrès des urbanistes. V.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES**Communiqué du Secrétariat.**

Les comptes de la Société pour l'année 1943 et les cartes de membres pour 1944 seront adressés vers la fin du mois de juin aux membres de la Société, avec prise en remboursement de la cotisation pour 1944 du montant de 15 fr. ou 7 fr. 50 pour les membres âgés de moins de trente ans. Pour éviter toute erreur, nous attirons spécialement l'attention de nos membres sur le fait qu'il s'agit de la cotisation pour la caisse centrale et non pas de celle de leur section.

Les intéressés sont priés de ne pas laisser retourner le recouvrement faute d'instructions données à leur entourage. On peut s'acquitter aussi, en cas d'absence, par versement au compte de chèques postaux VIII 5694, Zurich.

Les changements d'adresses doivent être transmis au Secrétariat aussi tôt que possible.

Zurich, le 13 juin 1944.

Le Secrétariat.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE**Assemblée générale 1944.**

La date tardive de l'excursion à Bière et la série des conférences organisées par le Laboratoire de géotechnique de l'E. I. L. ont incité le Comité de l'A³. à renvoyer l'Assemblée générale annuelle, prévue pour fin juin.

Cette assemblée aura lieu en septembre et sera suivie d'une visite des nouveaux locaux de l'Ecole.

Le président : PIERRE OGUEY.

BIBLIOGRAPHIE**Revue de soudure électrique de la S. A. des Ateliers de Sécheron, Genève.**

La S. A. des Ateliers de Sécheron, à Genève, remet à la rédaction du *Bulletin Technique* un exemplaire de sa revue de soudure électrique aux fins d'une présentation aux lecteurs du *Bulletin*.

Comme son titre l'indique, la Revue précitée traite exclusivement des questions se rapportant à la soudure électrique et, de ce fait, s'adresse à une clientèle extrêmement étendue allant des classes d'ingénieurs les plus évoluées aux artisans les plus modestes. Or, les Ateliers de Sécheron réunissent dans ce domaine les spécialités suivantes :

1. Ils sont fabricants d'électrodes de tout premier ordre.
2. Ils sont fabricants d'appareils électriques, respectivement de postes de soudure complets.

3. Ils sont eux-mêmes des soudeurs d'élite, réalisant dans leurs établissements des ouvrages soudés de caractéristiques souvent exceptionnelles.

Ainsi, toutes les conditions sont-elles remplies pour que les dits Ateliers, par la voie de leur Revue, viennent nous parler en maîtres.

Le numéro de la Revue qui nous est remis aujourd'hui (n° 12, avril 1944) offre un caractère exceptionnel en ce sens qu'elle rapporte les conférences présentées à l'Association suisse des Electriciens (A. S. E.) à l'occasion de la foire d'échantillons de Bâle, journée de conférences consacrées à la soudure électrique et présidée par M. G.-L. Meyfarth, administrateur-délégué de la S. A. des Ateliers de Sécheron, présidence motivée par le rôle éminent joué par M. Meyfarth dans le dit domaine.

L'allocution présidentielle fut suivie de l'exposé de M. R. Müller, ingénieur, Zurich-Genève, et intitulé : « Interdépen-